

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère des Finances
Direction Générale de la Comptabilité

Association Internationale des Services du Trésor (AIST)

XIII^e colloque annuel

Lomé – TOGO – 2 – 4 – décembre 2019

Table ronde N° 02 : la maîtrise des risques comptables face
aux nouveaux défis

PLAN

I

- Présentation du système comptable actuel.

II

- Maitrise des risques comptables dans le système actuel.

III

- la mise en place d'une nouvelle stratégie de maitrise des risques comptables .

VI

- Les facteurs de réussite.

I – présentation du système comptable actuel

I – 1 – le système comptable
Algérien

I – 2 – les insuffisance de
l'actuel système comptable

I – présentation du système comptable actuel

I – 1 - Présentation du système comptable Algérien

- Le système comptable actuel est basé sur une comptabilité optique caisse qui enregistre les événements au moment où **la trésorerie est impactée**.
- Ce système comptable n'a pas évolué à l'exception de quelques aménagements

I – présentation du système comptable actuel

I – 2 – les insuffisances de l'actuel système comptable

- Manque une visibilité sur la situation comptable et financière de la trésorerie de l'Etat.
- Il ne produit pas toute l'information. Les factures non payées et les créances non recouvrées ne sont pas comptabilisées;
- Absence totale du suivi du patrimoine : ni enregistrement ni valorisation.

I – présentation du système comptable actuel

I – 2 – les insuffisances du système comptable

- Manque de transparence dans la gestion comptable;
- Ce système comptable basé sur la centralisation et non pas sur la consolidation . Les informations comptables ne remontent pas;
- Absence totale d'une comptabilité des coûts. Une méconnaissance des coûts des biens et services et même pour l'action publique.

II – la maîtrise des risques comptables dans le système actuel

II – 1 – activité de
contrôle

II – 2 – système
d'information

II – 3 – pilotage

II – la maîtrise des risques comptables dans le système actuel

II – 1 - L'activité de contrôle

Existence des pratiques de contrôle et non pas une démarche de maîtrise des risques selon les normes internationales.

Procédurale :

- la mise en place de procédures afin de maîtriser les risques et réaliser les objectifs assignés;
- les activités de contrôle orientées vers la détection et la prévention :
 - Procédures d'autorisation et d'approbation;
 - Séparation des fonctions ;
 - Vérification ;
 - Contrôle de l'accès aux ressources et aux documents.

II – la maîtrise des risques comptables dans le système actuel

II – 1 - L'activité de contrôle

Pyramidale :

le contrôle hiérarchisé du haut en bas. Contrôle exercé par le chef de poste et ses collaborateurs ;

C'est un contrôle de supervision sur les opérations comptables .

II – la maîtrise des risques comptable dans le système actuel

II – 1 - L'activité de contrôle

Organisationnel :

- les services du Trésor en Algérie sont organisés par métier;
- Un contrôle mutuel entre services;
- Les activités de contrôle : à travers toute l'organisation , tous les niveaux , et dans toutes les fonctions .

II – la maîtrise des risques comptables dans le système actuel

II – 2 - Le système d'information

Le système d'information des services comptables du Trésor est basé sur des applications adaptées aux besoins des utilisateurs :

- Offre une interface simple ;
- Diminue le nombre d'application satellites grâce à leurs intégrations dans le système;
- Élimine la ressaisie des opérations grâce à l'intégration des modules applicatifs;
- Regroupe toutes les bases de données dans une seule;

II – la maîtrise des risques comptables dans le système actuel

II – 2 - Le système d'information

- Le système d'information permet l'enregistrement rapide des opérations comptables;
- Ce système produit des situations comptables et financières. Il permet également l'évaluation de l'exécution des opérations financières :

II – la maîtrise des risques dans le système actuel

II – 3 - Le pilotage

- le suivi permanent: il s'inscrit dans le cadre des activités courantes des postes comptables, comprenant principalement les contrôles réguliers opérés par les responsables de la Trésorerie. Il porte sur chacune des opérations comptables effectuées au niveau de la Trésorerie et vise à empêcher l'exécution de ces opérations d'une manière contraire à la réglementation
- contrôle ponctuel : Il s'agit d'actions de contrôles inopinés pour des opérations susceptibles de présenter un risque.

III – la mise en place d'une nouvelle stratégie de maîtrise des risques comptables

III – 1 – le contexte

III – 2 – l'Importance

III – 3 - les phases

III – la mise en place d'une nouvelle stratégie de maîtrise des risques comptables

III - 1 – le contexte

- Adoption d'une nouvelle loi organique relative aux lois de finances (loi N° 18-15 du 02 septembre 2018), dont l'entrée en vigueur est prévue pour l'année 2023
- La Direction Générale de la Comptabilité a engagé une réforme du système comptable (passage de la comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice) :
 - ✓ Source essentielle d'information et d'évaluation des activités permettant de répondre aux besoins des décideurs en données pour être exploitées à des fins d'analyses et de prise de décisions ;
 - ✓ Introduire plus de transparence dans la gestion des finances et permettre l'évaluation des politiques publiques.

III – la mise en place d'une nouvelle stratégie de maîtrise des risques comptables

III - 2 – l'importance

- Exigence de redressement des comptes publics ;
- Faire face aux risques suivants :
 - ✓ une information comptable et financière de mauvaise qualité;
 - ✓ Une stratégie non conforme aux objectifs assignés;
 - ✓ Non rationalisation des dépenses.

III – la mise en place d'une nouvelle stratégie de maîtrise des risques comptables

III - 2 – l'importance

- Il est nécessaire de souligner qu'au plan comptable et pour assurer une meilleure qualité de l'information financière et des comptes publics, on s'oriente davantage vers une approche par les risques qui vise le renforcement du contrôle interne et l'audit interne.

III – la mise en place d'une nouvelle stratégie de maîtrise des risques comptables

III - 3 – les phases

1. définir la cartographie de l'ensemble des processus des opérations comptables et financières ;
2. rédiger l'ensemble des procédures concourant à la réalisation des différents processus;
3. déployer le contrôle interne;
4. L'évaluation des actions de contrôle interne.

III – la mise en place d'une nouvelle stratégie de la maîtrise des risques comptable

III - 3 - les phases

1 - définir la cartographie de l'ensemble des processus des opérations comptables et financières.

Recensement des processus comptables des trésoreries

- Recensement des éléments déclencheurs d'un processus ;
- Faire ressortir les processus comptables liés aux éléments déclencheurs déjà définis.

• Définition des processus

- Identifier, dans le temps, l'enchaînement des activités constitutives du processus et les acteurs concernés
(en procédures, opérations et tâches)

Cartographies des processus comptables des trésoreries

- Représenter graphiquement l'ensemble des processus définis pour permettre de voir plus clair et comprendre facilement les activités, les connexions et les interfaces

Nomenclature des processus comptables



III – la mise en place d'une stratégie de maîtrise des risques

III - 3 – les phases

2 - rédiger l'ensemble des procédures concourant à la réalisation des différents processus

il s'agit d'identifier les risques, en adoptant la démarche ci-après :

- Identification des processus à enjeux ;
- Cotation des risques en fonction de l'impact, de la probabilité, et éventuellement du degré de maîtrise du risque par les opérationnels ;
- Formalisation des constats dans le cadre de la rédaction d'une cartographie des risques.

III – la mise en place d'une stratégie de maîtrise des risques

III - 3 – les phases

3 - déployer le contrôle interne

Afin de maîtriser les risques identifiés dans la cartographie des risques, il est nécessaire de mettre en place un dispositif de contrôle interne et de procéder à son déploiement dans les services du Trésor.

Il est utile de rappeler que le contrôle interne n'est pas un événement isolé, ni une activité supplémentaire .

III – la mise en place d'une stratégie de maîtrise des risques

III - 3 – les phases

4 - L'évaluation des actions de contrôle interne.

Une fois le dispositif de contrôle interne formalisé, il est important d'évaluer le fonctionnement. Cette évaluation passe à la fois par :

- ✓ l'introduction de la démarche de l'audit interne ;
- ✓ L'échelle de maturité de la gestion des risques.

IV – les facteurs de réussite

IV – 1 -
Communication

IV – 2 - Avancer
progressivement

IV – 3 – Formation

IV – les facteurs de réussite

IV – 1 – Communication

La réussite de la démarche de maîtrise des risques passe par une bonne politique de communication entre la direction et l'ensemble du personnel.

Du moment où cette démarche touche tous les acteurs et concerne les services du Trésor, cette campagne de communication doit viser les objectifs suivants :

- La mobilisation autour de la démarche;
- présenter les enjeux de la démarche ;
- La bonne compréhension des enjeux de la démarche permet à chacun des acteurs de s'impliquer .

IV – les facteurs de réussite

IV – 2 – avancer progressivement

- S'engager progressivement en sélectionnant un processus pilote simplifié.
- Communiquer sur les simplifications et allègements apportés aux dispositifs de Contrôle Interne.

IV – les facteurs de réussite

IV – 3 – Formation

Il convient de noter que la sensibilisation et la formation font parties de la démarche de maîtrise des risques, et ce par :

- L'élaboration d'un plan de formation adéquat aux enjeux du renforcement de la démarche de maîtrise des risques comptables;
- Former une population bien ciblée ;
- Faire un suivi et une évaluation à chaque fin de cycle de formation.

Merci
TALGLCI